

**GRANDES CULTURES - BLÉ DUR - BIO**

Évolution des volumes de la collecte et des stocks de grains de consommation de blé dur y compris semences chez les organismes stockeurs de la région Occitanie - BIO

Volumes régionaux collectés de blé dur par les organismes stockeurs (en milliers de tonnes) - BIO

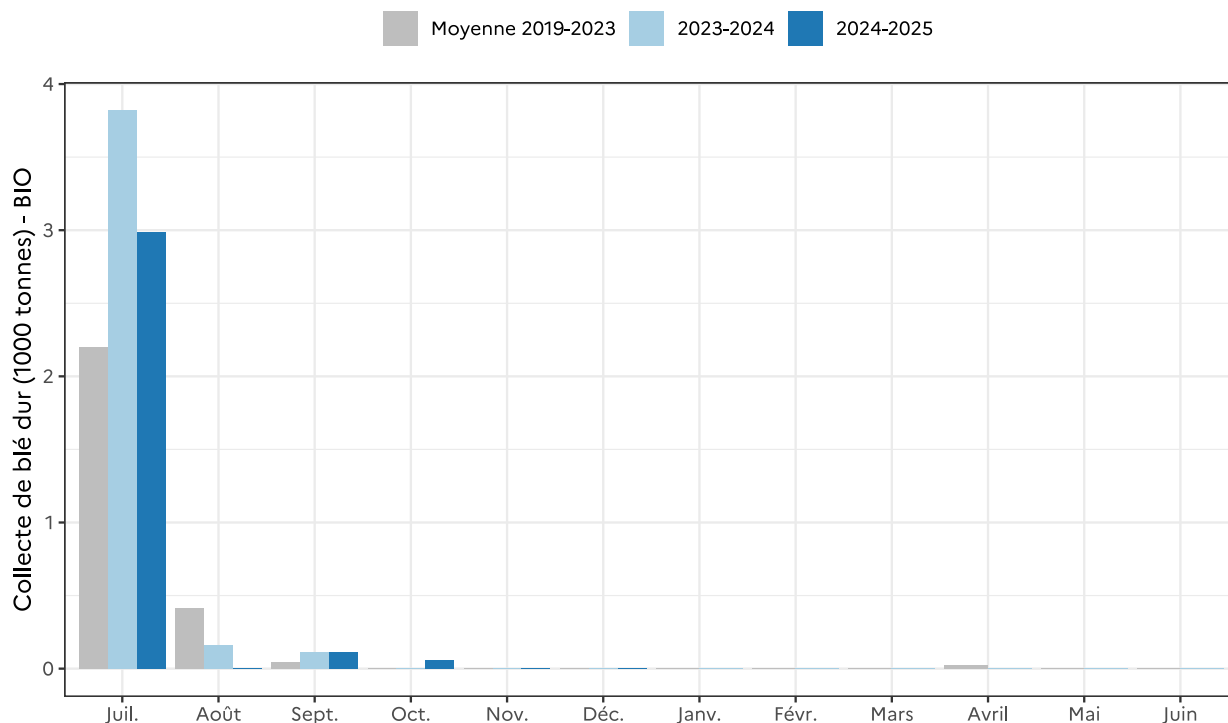


Figure 1: Collecte régionale de blé dur chez les collecteurs (en milliers de tonnes) - BIO

Table 1: Collecte régionale de blé dur chez les collecteurs (en milliers de tonnes) - BIO

MOIS	Moyenne 2019-2023	2023-2024	2024-2025	Evolution 2023/2024
Juillet	2	4	3	-22 %
Août	0	0	0	
Septembre	0	0	0	-5 %
Octobre	0	0	0	Inf %
Novembre	0	0	0	
Décembre	0	0	0	
Janvier	0	0		
Février	0	0		
Mars	0	0		
Avril	0	0		
Mai	0	0		
Juin	0	0		

Source : FranceAgriMer, Unité Système d'information économique - Etat2 consommation

## Stocks régionaux de blé dur chez les collecteurs (en milliers de tonnes) - BIO

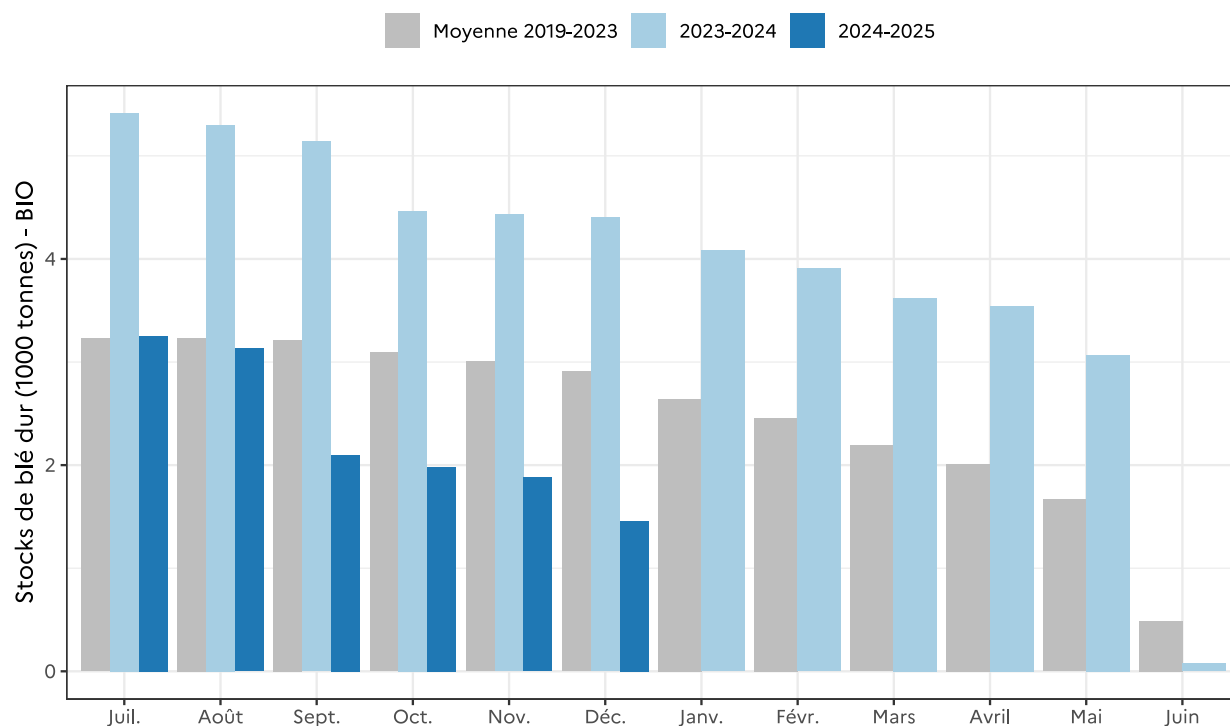


Figure 2: Stocks régionaux de blé dur chez les collecteurs (en milliers de tonnes) - BIO

Table 2: Stocks régionaux de blé dur chez les collecteurs (en milliers de tonnes) - BIO

MOIS	Moyenne 2019-2023	2023-2024	2024-2025	Evolution 2023/2024
Juillet	3	5	3	-40 %
Août	3	5	3	-41 %
Septembre	3	5	2	-59 %
Octobre	3	4	2	-56 %
Novembre	3	4	2	-58 %
Décembre	3	4	1	-67 %
Janvier	3	4		
Février	2	4		
Mars	2	4		
Avril	2	4		
Mai	2	3		
Juin	0	0		

Source : FranceAgriMer, Unité Système d'information économique - Etat2 consommation

## Précisions

Les Etats 2 sont des déclarations mensuelles obligatoires réalisées par les collecteurs et producteurs grainiers. Ils tracent les entrées, sorties, stocks et mises en dépôt par espèces chez les collecteurs des grains de consommation et des semences. Ils sont disponibles sur le site <https://visionet.franceagrimer.fr>.

**Stock chez les collecteurs** : il s'agit de la quantité de grains (de consommation et semences) appartenant au collecteur déclaré ou producteur grainier, stockée dans chaque département au dernier jour du mois, que ce grain soit stocké dans les silos du collecteur ou dans des silos ne lui appartenant pas (stockage extérieur). Les stocks doivent être détaillés par département du silo de stockage si ce dernier se trouve sur le territoire national.

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt  
Occitanie  
Service régional de l'information statistique économique et territoriale  
Cité administrative – Bât. E – Bd Armand Duportal  
31074 Toulouse cedex  
Téléphone : 05 61 10 61 66  
<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>

Directeur : Olivier Rousset  
Directeur de la publication : G r me Pignard  
R dacteur : Fran ois Julian

  Agreste 2024

